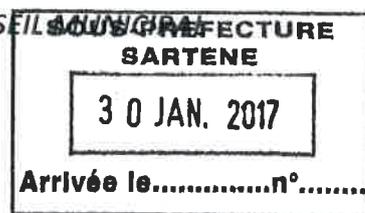


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 02/2017

Séance du 21 janvier 2017



OBJET : TRAVAUX DE FERMETURE DE LA PLACE DE L'ECOLE SUITE A LA MISE EN VALEUR DU MONUMENT AUX MORTS – PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Nombre de membres : 9
 Afférents au conseil : 9
 En exercice : 9

Date de la convocation : 16/01/2016
 Date d'affichage : 16/01/2016
 Ayant délibéré : 6
 Votés Contre : 0
 Votés Pour : 6
 Abstentions : 0

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un janvier à 14 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
Mme GUIQUET Sandra	Mme OBENOUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. MANTESE Jean-François
M. MARTINO Enzo	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de procéder à la fermeture de la place de l'école ; en effet, les travaux relatifs à la mise en valeur du monument aux morts ont permis de redonner à la place sa qualification initiale, à savoir un lieu de rencontre et de recueil : bancs publics, fontaine rénovée, monument déplacé et fortement mis en valeur. L'accès doit être revu et le portail actuel remplacé car inadapté et quasi hors d'usage.

Il s'agit également de mettre en place un portail pour piétons et de gérer ainsi l'accessibilité pour tout un chacun.

La Commune a décidé de faire appel à la SARL MANTESE qui a établi un chiffrage détaillé.

Monsieur le Maire met sur la table le devis. Le montant hors taxe de cette opération s'élève à la somme de neuf mille quatre cent quarante (9 440) €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département de la Corse du Sud et l'Etat.

Le plan de financement serait le suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	50 %	4 720,00 €
ETAT (DETR)	30 %	2 832,00 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	20 %	1 888,00 €
	TVA 10 %	944,00 €
		<hr/>
		2 832,00 €
TOTAL T.T.C.		10 384,00 €

- **Considérant** la nécessité de procéder à la fermeture de la place de l'école suite aux travaux de mise en valeur du monument aux morts.

Le Conseil municipal après avoir ouï Monsieur le Maire et après avoir délibéré :

- **Approuve** le projet de fermeture de la place de l'école ainsi que le plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière.
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération et notamment l'établissement et la signature au nom de la Commune des documents et actes nécessaires.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune le(s) marché(s) de travaux.
- **Dit** que les crédits nécessaires aux travaux susvisés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 27 janvier 2017

Le Maire

Jean-Luc MILLO



